

Introduction : histoire et concept de l'économie sociale

Lucile Manoury

Lucile Manoury

Chargée d'études, Collège coopératif, Aix-en-Provence

Bonjour à tous. Je vais vous faire une présentation un peu théorique sur l'économie sociale et solidaire et vous donner quelques points de repère pour construire une culture commune sur le sujet.

Le champ de l'économie sociale et solidaire est très vaste, multiactivités et multisectoriel. Bien souvent, on a du mal à l'appréhender non pas en raison de sa complexité historique, mais en raison du foisonnement des initiatives qu'il représente.

Dans un premier temps, je vais vous rappeler quelques repères terminologiques.

On parle d'*économie sociale*, on parle aussi d'*économie solidaire*. On va tenter de comprendre quel est le lien ou l'absence de lien entre les deux. Je vais essayer surtout d'illustrer par quelques exemples parce qu'il n'y a rien de tel pour comprendre et essayer de toucher du doigt en quoi ces initiatives peuvent être des facteurs clefs du développement économique local, durable et aussi pour mieux se donner des clefs de lecture sur le contexte actuel par rapport au développement de l'économie sociale et solidaire.

L'économie sociale, éléments de définition

L'économie sociale est un ensemble d'activités économiques qui se caractérisent par l'entrée juridique, par les statuts de sociétés qui sont les sociétés de personnes à la différence des sociétés de capitaux. Ce sont les associations, les coopératives, les mutuelles et subtilement on y range les fondations, selon les cas.

Ce terme d'*économie sociale* a été un choix de Michel Rocard dans les années quatre-vingt pour donner une identité à ce secteur, à l'ensemble de ces sociétés de personnes.

L'origine historique de l'économie sociale

Généralement on fixe son origine à la fin du XIXe siècle.

Il faut bien retenir que ce sont toujours des initiatives qui sont nées en réaction à des besoins ressentis. A l'époque de la révolution industrielle, ceux-ci ont donné lieu à la création des statuts des associations loi 1901, coopératives à partir de 1947 et mutualistes, au XIXe siècle. Derrière ces créations, il y a des initiatives qui ont cherché à préserver des métiers. Nous savons que de là vient l'essentiel des traditions de sociétés coopératives ou ces initiatives viennent des secteurs d'activité, pour prévenir les risques, (c'est l'origine des initiatives mutualistes) ou servent à promouvoir la liberté d'action, la liberté syndicale, la liberté d'association.

L'affirmation de valeurs et de principes

L'économie sociale est caractérisée par un certain nombre de valeurs et de principes parmi lesquels sont la responsabilité de la personne, la liberté, la solidarité, la démocratie, l'égalité et surtout la recherche du développement *de l'homme*, la référence à Perroux à ce moment là m'échappe.: être à la recherche d'une finalité qui ne soit pas qu'une finalité de profit.

Maintenant, que nous l'avons définie par la négative, il est très difficile de l'appréhender par la positive, parce que c'est toute la finalité sociale et sociétale qui fait la richesse de ce secteur.

Des principes découlent de ces valeurs qui sont les grands principes de l'économie sociale. Son rappelés ici ceux formulés par l'alliance coopérative internationale :

- La libre adhésion
- Le pouvoir démocratique exercé par les membres
- La participation économique des membres
- L'autonomie des structures et l'indépendance par rapport aux pouvoirs publics
- L'éducation, la formation et l'information (qui sont les objectifs affirmés de ces structures)
- L'intercoopération (qui les différencie fondamentalement de la concurrence)
- L'engagement envers la Communauté (l'engagement relatif à l'utilité sociale)

Dans la définition de l'économie sociale et solidaire, on est plutôt dans la recherche de caractérisation par un ensemble de critères socio-économiques. Ces critères, au nombre de trois, ont notamment été définis par Jean-Louis Laville, un des grands chercheurs qui a formalisé les principes de l'économie solidaire : **l'implication des usagers dans la conception et dans le fonctionnement des services, l'hybridation des ressources**, c'est-à-dire la capacité que les initiatives économiques ont à tirer parti à la fois des ressources marchandes, vendre de biens et de services mais aussi des ressources non marchandes, prestations pour les services publics et **des ressources dites non monétaires** issues de l'engagement de personnes bénévoles ou de prêts en nature qui sont autant de ressources même si leur valeur marchande n'est pas immédiate.

Il y a aussi le développement de **circuits courts**. C'est le fait que ces initiatives cherchent à éviter le recours à des intermédiaires. Par exemple, prenons une particularité régionale : les AMAP, Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne. L'idée est bien de mettre en interface directe des groupes de consommateurs avec des agriculteurs pour aider à préfinancer leur récolte et permettre aux consommateurs d'avoir un accompagnement, un choix et un dialogue avec le ou les agriculteurs concernés pour déterminer à la fois le choix des produits, la fréquence, etc... Je vous passe tout le travail de développement de lien social en raison des échanges, qui sont recherchés.

Il y a dans l'économie solidaire une **identité éthique**. Celle-ci s'est appropriée les grandes valeurs auxquelles se rattache l'économie sociale. On parle aussi de *tiers secteur* qui est une manière de nommer cet ensemble d'initiatives en référence au secteur public et au secteur privé. La Commission Européenne avait également lancé la notion de *troisième système* dans le courant des années quatre-vingt-dix. Son principe a été d'utiliser cette notion en référence aux systèmes marchands et non marchands, pour désigner ces initiatives comme pouvant répondre à *des besoins non satisfaits auxquels ni l'Etat, ni le marché ne semblent aujourd'hui en mesure de répondre dans les domaines des services de la vie quotidienne, d'amélioration du cadre de vie, les services culturels et de loisirs*.

Aujourd'hui, cela a au moins eu un impact qui consiste à dire que l'économie sociale et solidaire, *le troisième système*, a capacité à répondre à des besoins non satisfaits que ni l'Etat ni le marché ne sont en mesure de satisfaire. Il a permis d'ouvrir une réflexion sur cette capacité de l'économie sociale et solidaire, au-delà de sa caractérisation idéologique.

Pourquoi a-t-on relié les deux grands champs d'initiative de l'économie sociale et solidaire ? D'abord parce que dans l'histoire, il y a une continuité. Autant l'économie sociale est née *fillette de la nécessité*, pour reprendre les termes d'André Gide, en réaction à des besoins ressentis, à des difficultés vécues à la fin du XIXe siècle par rapport à la révolution industrielle. Mais aujourd'hui et à partir des années soixante, l'économie sociale et solidaire s'est développée en réaction *aux dégâts* provoqués par la mutation de notre société en une société de services ; elle s'est inspirée de toutes les réflexions qui ont été celles des mouvements de la contre culture des années soixante, comme les mouvements d'émancipation de la femme, les mouvements de communautés rurales etc...

On peut se dire qu'en tant que champ d'ensemble, l'économie sociale et solidaire a une identité singulière.

L'économie sociale et solidaire : une identité singulière

Les acteurs de l'économie sociale et les acteurs de l'économie solidaire ou du moins ceux que l'on peut repérer comme tels, ont une identité politique spécifique à partir de l'affirmation de leur éthique, de leurs valeurs, des principes d'action qu'ils mettent en œuvre. Ces initiatives ont également en commun d'avoir une identité socio-économique spécifique à travers la mise en place de règles de fonctionnement qui découlent directement de ces préoccupations. Par exemple, privilégier l'interaction

entre les individus, poursuivre cette dynamique sociale, mettre en œuvre des principes de gestion, de décision démocratique, le fameux *une personne-une voix*, que l'on connaît bien dans l'économie sociale, des circuits d'échanges courts et puis cette recherche d'hybridation des ressources qui a été nommée ainsi pour cette économie n'est pas étrangère à ce phénomène. Dans les associations, il y a la participation de bénévoles, il peut y avoir de la vente de produits, etc...

Je me réfère toujours à la loi de correspondance de C. Vienney parce que l'ensemble de ces initiatives répond finalement à cette loi d'airain qui est que celle-ci sont mises en place par un ensemble d'acteurs qui éprouvent un besoin spécifique à un moment donné économique, social et qui se dotent d'un système de règles pour favoriser la réponse à leurs besoins économiques et sociaux.

Un autre repère pour caractériser de manière un peu plus précise l'économie sociale et solidaire est de se rendre compte qu'elle cherche à travailler trois formules de base : **la relation, la démocratie, le territoire** (M AUTES).

Tout ce qui se passe est lié à un véritable travail sur **le système relationnel** au sein des initiatives sociales et solidaires. Ces initiatives donnent la primauté à la relation et à la transaction entre les individus. La relation humaine intervient comme condition d'efficacité économique¹. Elle tend à travailler **la démocratie**, elle cherche à favoriser la gestion par différentes parties prenantes. Je vous rappelle que les sociétés de personne, et en particulier les coopératives et les mutuelles sont gérées par des sociétaires plutôt que par des actionnaires, ce qui est différent. Elles cherchent aussi à travailler sur les besoins collectifs, à organiser la co-production de l'offre en conséquence. De ce fait, on peut considérer, à travers ces initiatives, que l'organisation démocratique devient elle-même une condition d'efficacité économique. Elle va s'appuyer sur les interactions des acteurs dans **le territoire**. Elle va viser un développement social et économique territorialisé et cela, avec deux caractéristiques. Pour les coopératives, on dit que, par principe, elles ne sont pas *O.P.Ables* : les réserves sont impartageables. Elles sont bien la propriété collective des acteurs d'un territoire.

Le deuxième élément caractéristique des économies solidaires est tout un développement de ce que l'on appelle les services de proximité qui sont des initiatives qui s'attachent à répondre, en particulier à des besoins d'acteurs très localisés.

Il y a un autre élément sur lequel je vais m'attarder un peu : **la transversalité sectorielle**. Cette dernière se repère autant par le foisonnement des initiatives dans le champ d'activités que par la multidimensionnalité des initiatives. Il est toujours très difficile de qualifier dans quel secteur situer une initiative d'économie sociale et solidaire. Elle va pouvoir agir, par exemple, autant sur le champ de l'insertion que sur le champ de la petite enfance.

Si aujourd'hui, le travail est de caractériser de façon sectorisée l'économie sociale et solidaire, je vous jure que c'est un casse-tête.

Dans ce foisonnement d'initiatives, quatre champs en exemple ont été présentés :

- Le domaine du commerce équitable ou plus largement de la consommation responsable avec, par exemple, la mise en place, sous réserve de l'application des règles et principes que nous avons évoqués, d'espaces marchands sur l'agriculture biologique et les produits de commerce équitables telle que l'AMAP,

- Le guide de la consommation responsable avec les commerçants d'un quartier, dans le domaine du transport.

- La mise en place d'une plate-forme d'aide à la mobilité en milieu rural ou le développement, comme à Marseille, d'une coopérative de consommateurs pour gérer un parc de véhicules partagés, ou bien la mise à disposition de taxis sociaux.

- Pour le traitement des déchets, elle peut être la mise en place de structure de récupération de déchets informatiques, électriques ou autres, couplée à une action d'insertion, par exemple. On a une pluralité d'initiatives qui fait que l'on ne peut pas arrêter la liste. D'autant que c'est un champ qui se caractérise comme un espace d'expérimentation, où l'on a toujours à faire à de nouvelles initiatives.

Pour repérer la multidimensionnalité des initiatives, je propose deux exemples de la région.

¹ Le terme *économique* n'est pas à prendre ici dans son sens libéral mais dans celui d'un **système d'échanges**.

Sur Marseille, il existe une initiative qui croise **culture et renouvellement urbain** à l'instigation d'une compagnie de théâtre qui s'appelle Cosmos Kolej. Elle a cherché à travailler à la réhabilitation d'une friche dans les quartiers Nord et à mettre en place des chantiers éducatifs et d'insertion pour sensibiliser les habitants et les enfants au renouvellement urbain et à la culture. On a bien une double facette : on est sûr de la sensibilisation, sûr de la culture et on est sûr d'une opération de renouvellement urbain.

Il y a un autre exemple, celui de SCIC, Société Coopérative d'Intérêt Collectif, une nouvelle forme de société coopérative qui a la particularité d'**associer différents types d'acteurs**. On va compter dans ces initiatives obligatoirement des usagers et des salariés comme sociétaires ayant des parts au capital et un droit de vote. On va pouvoir compter éventuellement des personnes morales et puis, des collectivités territoriales qui pourront partager le pouvoir de gestion sur le principe de répartition équitable des voix. C'est assez particulier. En l'occurrence, elle peut servir dans la gestion et l'entretien de voies d'eau et de berges sur des problématiques très territoriales et urbaines où sont associés des propriétaires privés et des acteurs publics dans ce souci commun de gestion des voies d'eau. C'est bien une réponse que l'Etat n'est pas en mesure d'apporter seul puisqu'il y a des propriétaires privés avec lesquels il est nécessaire de composer. C'est bien une réponse à laquelle a priori les entreprises marchandes n'iront pas se mettre, sous couvert de problème de solvabilité de ce type d'initiative.

Par ailleurs, la valeur ajoutée est qu'une telle initiative va pouvoir éventuellement permettre tout un travail de valorisation des berges et tenter par conséquent de contribuer au développement local et touristique.

Il y aurait encore des floppées d'exemples, j'ai pris ces deux-là parmi tant d'autres.

L'économie sociale et solidaire : un acteur clé du développement économique local et durable

On est bien sûr des initiatives à caractère entrepreneurial. C'est là où c'est difficile parce que les frontières de l'économie sociale et solidaire sont très perméables et floues. Toutes les associations de défense, par exemple, sont à la frontière d'une définition un peu rigoureuse de l'économie sociale et solidaire. De pures initiatives d'insertion, sont-elles ou ne sont-elles pas dans l'économie sociale et solidaire ? Ce n'est pas à moi de trancher le débat.

Dans tous les cas, la capacité entrepreneuriale peut être caractérisée de manière large : l'usage de multiples ressources, la capacité d'hybridation, la prise en compte du territoire, la recherche de développement de dimensions sociales, économiques et solidaires de l'activité et par un apport complémentaire aux activités lucratives et aux services publics.

Pour conclure, je vais donner encore quelques clefs pour une meilleure compréhension de la difficulté d'appréhension de l'économie sociale et solidaire.

La première idée est que l'on a bien à faire à une identité commune. La première difficulté est qu'elle est peu investie, il y a beaucoup d'acteurs qui font de l'économie sociale et solidaire sans le savoir. **Elle est donc peu lisible, elle est tout autant peu visible**. On a du mal à identifier où elle se trouve, comment elle agit, quand elle agit, et plus encore quand elle se trouve dans le cadre des politiques publiques. De plus, on est depuis la fin des années quatre-vingt-dix dans une implication institutionnelle beaucoup plus prononcée. On a eu un secrétariat d'Etat sur l'économie sociale et solidaire qui a eu une courte vie mais qui a existé. On a de plus en plus d'élus qui ont une charge explicite sur le développement de l'économie sociale et solidaire. Cela ajoute à l'absence de lisibilité. Des questions par rapport à l'autonomie et à l'indépendance qui sont des problématiques fortes pour les acteurs de l'E.S.S. Cela a aussi une incidence très opérationnelle qui est qu'un certain nombre d'acteurs responsables de dispositifs publics cherchent à provoquer des initiatives d'économie sociale et solidaire où logiquement ce sont bien les acteurs mêmes qui cherchent à faire la démarche de mise en place de ces activités. Cela pose un certain nombre de questions par rapport à l'évolution et à la compréhension de l'économie sociale et solidaire.

Ce sont des initiatives qui sont sous tension puisqu'elles cherchent à avoir une activité économique, à poursuivre un but social, à tirer parti d'une dynamique collective. Elles sont très fragiles, elles ne sont pas à l'abri de risques, de ce que l'on appelle **la banalisation**. Il y a de grosses structures d'économie sociale qui deviennent de véritables entreprises très concurrentielles ou du moins, qui cherchent à fonctionner de manière concurrentielle sur le marché.

On a le souci que l'on appelle le souci de **l'instrumentalisation**, en référence au rapport entre les associations et les pouvoirs publics.

Il y a aussi cet handicap majeur qui est le fait d'avoir **un cadre réglementaire et juridique peu favorable** au développement des initiatives.

Enfin, il y a aujourd'hui **des enjeux politiques proches** qui sont autant de voies pour pouvoir conduire et contribuer au développement de l'économie sociale et solidaire à côté de la politique de la ville.

Il y a aussi toute **la promotion du développement durable**, l'intérêt pour le développement des activités de l'économie sociale et enfin, la promotion politique d'un concept un peu structurant qui permet de faire ensemble, qui est la notion d'entrepreneuriat social et qui permet de promouvoir ces initiatives par un certain nombre de clefs de lecture socio-économiques.